

Département de la Lozère*Nombre de membres en exercice : 35**Nombre de membres présents : 21**Nombre de voix par procuration : 0**Nombre de suffrages exprimés : 22***VOTE : Pour : 22****Contre : 0****Abstentions : 0****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°39/2025****Date de la convocation du Comité syndical** : huit décembre deux mille vingt-cinq**Date de la séance du Comité syndical** : dix-sept décembre deux mille vingt-cinq**Membres présents :**Éric **PICARD**, Président,Christian **BRUGERON**, Philippe **MARTIN**, David **SOULIE**, Sébastien **BLANC**, David **RODRIGUES**, Noël **LAFOURCADE**, Rémi **ANDRÉ**, Serge **CHAZALMARTIN**, Jean-Paul **ITIER**, Jean-Pierre **NEPHTALI**, Alain **RAYNALDY**, Christine **VERLAGUET**, Jean-Luc **CALMELLY**, Benoît **REVEL**, Nelly **DAUDE**, Jean-Pierre **COMBAL**, Hubert **FONTAINE**, Patrick **GAYRARD**, Michel **CASTANIER**, Jean-Louis **RECOUSSINES****Absents avec procuration** : Alexandre **BENEZET** (pouvoir donné à Éric **PICARD**)**Présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**Jean-Yves **DABERNAT** (EDF Hydro vallée Lot et Truyère), Thibaut **DORADO** (Agence de l'eau Adour-Garonne), Xavier **GIMALAC** (CC Comtal Lot Truyère), Sébastien **BANCAREL** (CC Aubrac Carladez et Viadène), Pierre-Etienne **VIGUIER** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Vincent **THOMAS** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Guillaume **CANAR** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Lucas **SAWOSKO** (Syndicat mixte Lot Dourdou), Lydia **COULOMB** (Syndicat Mixte Lot Dourdou).**Secrétaire de séance** : Hubert **FONTAINE**

OBJET : Définition des actions de bassin versant pour l'année 2026

Vu les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant la modification des statuts du Syndicat Mixte Lot Dourdou,

Vu la délibération du Syndicat Mixte Lot Dourdou en date du 1^{er} octobre fixant la modification des statuts et notamment la révision des articles 15 à 17,

Vu l'article L. 211-7 du Code de l'environnement habilitant les collectivités territoriales et leurs groupements à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général visant à l'aménagement et la gestion de l'eau en cas d'une carence généralisée ou à des mesures inadaptées de la part de propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux,

Vu les articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural nécessitant de recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées,

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte Lot Dourdou n'a pas de fiscalité propre.

Conformément aux statuts dudit syndicat les contributions des adhérents aux actions de bassin versant sont réparties entre tous les adhérents selon les deux critères pondérés suivants : 50% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 50% au prorata du linéaire de berges des cours d'eau principaux définis à l'Atlas des zones inondables.

Le SMLD appelle auprès de ces membres les montants de participation nécessaires à l'équilibre de son budget et à l'exercice de ses compétences. Les EPCI-FP adhérentes sont libres soit de financer cette contribution via leur budget général soit d'adopter un produit de taxe GEMAPI qui leur permettra de financer cette participation budgétaire.

Les actions de bassin versant proposées pour l'année 2025 sont les suivantes :

Au titre des PPG :

- Lot amont :
 - o B6-Restauration de zones humides ou de mares
 - o B5-Restauration et renaturation de milieux sur des cours d'eau fortement anthropisés
 - o A1-Gestion de la ripisylve et des arbres en cours d'eau
 - o A3-Aménagement de points d'abreuvement et mise en défens des cours d'eau
- Lot Dourdou
 - o B7-Restauration de zones humides ou de mares
 - o B5/B8 -Restauration et renaturation de milieux sur des cours d'eau fortement anthropisés
 - o A1-Gestion de la ripisylve et des arbres en cours d'eau
 - o A3-Aménagement de points d'abreuvement et mise en défens des cours d'eau
- Au titre du Contrat Eau et Climat :
 - o QUALI_a3- Diagnostics pratiques & systèmes sur bassin versant prioritaire (typologie)
 - o QUALI_a7_Aménagement d'anciens sites miniers polluants*
 - o QUANTI_a5_Etudes hydrogéologiques*¹
- Au titre du SAGE Lot amont :
 - o Etude d'évaluation environnementale*

Le montant global des dépenses associées est estimé à 362 996 € dont 55 405 € relevant du Hors GEMAPI.

A titre indicatif pour l'année 2026 les participations au fonctionnement associées au financement des postes et aux frais des structure sont estimées à 129 288.6 € (dont 32 322.15 € hors GEMAPI).

Après en avoir délibéré le conseil, choisi d'**inscrire** les actions ainsi proposées en tant qu'ACTIONS DE BASSIN VERSANT au budget 2026,

¹ Inscription au fonctionnement – évènement de sensibilisation

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **INSCRIT** les actions ainsi proposées en tant qu'ACTIONS DE BASSIN VERSANT au budget 2026
(tableaux en annexes)

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

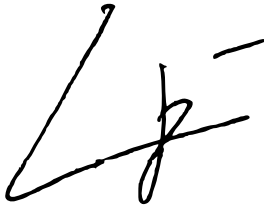
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue, le

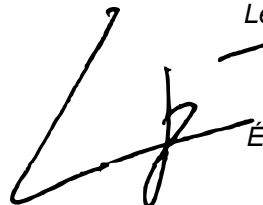
Le Président,

Éric PICARD

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'L' shape followed by a series of loops and a horizontal stroke.

Le Président,

Éric PICARD

A stylized handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large 'L' shape followed by a series of loops and a horizontal stroke.

ANNEXE 1 : Montants prévisionnels pour les actions définies de bassin versant en 2026

DONNEES PROSPECTIVES EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET D'ACTIONS DU SMLD									
PROGRAMME			PLAN DE FINANCEMENT						
Programme	Volet	Action	Montant dépense	Imprévus	Total	Tx fin.	1 -Tx fin.	Autofinancement à mutualiser	Total
PPGMA 2025 - 2029	Lot Amont (Lozère)	B6-Restauration de zones humides ou de mares	20 000 €	2 000 €	22 000 €	80%	20%	4 400 €	76 687 €
		B5-Restauration et renaturation de milieux sur des cours d'eau fortement anthropisés	48 000 €	4 800 €	52 800 €	80%	20%	10 560 €	
		A1-Gestion de la ripisylve et des arbres en cours d'eau	25 000 €	2 500 €	27 500 €	50%	50%	13 750 €	
		A3-Aménagement de points d'abreuvement et mise en défens des cours d'eau	20 000 €	2 000 €	22 000 €	80%	20%	4 400 €	
	Lot médian et Dourdou (Aveyron - Cantal)	B7-Restauration de zones humides ou de mares	20 000 €	2 000 €	22 000 €	80%	20%	4 400 €	
		B5/B8-Restauration et renaturation de milieux sur des cours d'eau fortement anthropisés	20 000 €	2 000 €	22 000 €	80%	20%	4 400 €	
		A1-Gestion de la ripisylve et des arbres en cours d'eau	49 038 €	4 904 €	53 942 €	60%	40%	21 577 €	
		A3-Aménagement de points d'abreuvement et mise en défens des cours d'eau	60 000 €	6 000 €	66 000 €	80%	20%	13 200 €	
Contrat territorial Eau et Climat 2026 - 2030	SENSIBILISATION	USAGE_a3-Mise en œuvre d'un programme d'animations pédagogiques en classes sur l'eau et les milieux aquatiques*							41 023 €
		USAGE_a3-Evenements ponctuels d'initiation aux enjeux de l'eau type Lot a La Bouche*							
	AGRICOLE	QUALI_a5- Qualification de l'état des cours d'eau en lien avec les enjeux de pollutions diffuses érosives et nutriments							
		QUALI_a4- Favoriser le maintien de pratiques vertueuses pour la préservation des milieux aquatiques							
		QUALI_a3- Diagnostics pratiques & systèmes sur bassin versant prioritaire (conseil)							
		QUALI_a3- Diagnostics pratiques & systèmes sur bassin versant prioritaire (typologie)	12 727 €	1 273 €	14 000 €	60%	40%	5 600 €	
	QUALITE	QUALI_a5_Ajout de stations de mesure de qualité des eaux*							
		QUALI_a7_Aménagement d'anciens sites miniers polluants*	59 000 €	5 900 €	64 900 €	50%	50%	32 450 €	
	QUANTITATIF	QUANTI_a1_Etude gestion quantitative des dérivations depuis la Colagne*							
		QUANTI_a2_Mise en place de stations de suivi hydrométrique*							
	MILIEUX	QUANTI_a5_Etudes hydrogéologiques*	5 405 €	541 €	5 946 €	50%	50%	2 973 €	
		MILIEUX_a5_Diagnostics thermiques des cours d'eau (plans d'eau et ripisylve)*							
		MILIEUX_a4_Diagnostics et restauration de milieux humides dégradés							
	ETUDE	Etude d'évaluation environnementale*	32 825 €		32 825 €	70%	30%	9 848 €	9 848 €
SAGE 2026 - 2030			371 996 €	33 917 €	405 913 €	67%	34%	127 557 €	
			Autofinancement GEMAPI					76 687 €	
			Autofinancement Hors GEMAPI (*)					50 871 €	

ANNEXE 2 : Tableau des participations

Participations 2026		<i>Pop. muni ratio</i>	<i>Fonct. GEMAPI</i>	<i>Fonct. Hors GEMAPI</i>	TOTAL Fonct.	<i>Invest. GEMA PI</i>	<i>Invest. Hors GEMAPI</i>	TOTAL Invest.
CC Comtal Lot Truyère	50 465 €	18 494	18 494 €	6 739 €	25 233 €	14 626 €	10 606 €	25 232 €
CC Cœur de Lozère	42 688 €	15 644	15 644 €	5 700 €	21 345 €	12 372 €	8 972 €	21 344 €
CC Conques Marcillac	38 781 €	14 212	14 212 €	5 179 €	19 391 €	11 240 €	8 150 €	19 390 €
CC du Gévaudan	34 844 €	12 769	12 769 €	4 653 €	17 422 €	10 098 €	7 323 €	17 421 €
CC Aubrac Lot Causse Tarn	27 103 €	9 932	9 932 €	3 619 €	13 552 €	7 855 €	5 696 €	13 551 €
CC des Causses à l'Aubrac	20 741 €	7 601	7 601 €	2 770 €	10 371 €	6 011 €	4 359 €	10 370 €
CC Mont-Lozère	18 868 €	6 915	6 915 €	2 520 €	9 434 €	5 468 €	3 965 €	9 434 €
CC Randon- Margeride	8 631 €	4 819	4 819 €	0 €	4 819 €	3 811 €	0 €	3 811 €
Rodez Agglomération	6 636 €	2 432	2 432 €	886 €	3 318 €	1 923 €	1 395 €	3 318 €
CC de la Châtaigneraie	3 336 €	1 863	1 863 €	0 €	1 863 €	1 473 €	0 €	1 473 €
CC Aubrac et Carladez	2 830 €	1 580	1 580 €	0 €	1 580 €	1 250 €	0 €	1 250 €
CC Hautes Terres Aubrac	888 €	325	325 €	119 €	444 €	257 €	187 €	444 €
CC Gorges Causses Cévennes	593 €	217	217 €	79 €	296 €	172 €	125 €	296 €
CC du Pays Rignacois	446 €	164	164 €	60 €	223 €	129 €	94 €	223 €
TOTAL	256 849 €	80 498	96 969 €	32 323 €	129 292 €	76 687 €	50 871 €	127 557 €

Paraphe : 